

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

OBJET :

**Demande fonds de
concours CCVG**

Année 2025

N° 25 / 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) ayant donné procuration : Madame MASSUCCO Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas

Absent(s) : Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur NOIROT Michel

Absent(s) excusé(s) : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres du projet d'installation de 2 climatiseurs réversibles à la cantine scolaire.

Le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à :

- Fourniture et installation Devis HARDOU	17 627.00 € HT
	17 627.00 € HT

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 8 813.50 € (soit 50 %) au titre de l'année 2025.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	8 813.50 €
- Autofinancement	8 813.50 €
	17 627.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 8 813.50 € pour la fourniture et l'installation de 2 climatiseurs réversibles à la cantine scolaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 1 JUIL. 2025
- de la publication le - 1 JUIL. 2025

